

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 22 avril 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour**

NOR : DEVK1610726A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 modifié portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

L'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2009 susvisé est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 22 avril 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjoint à la directrice des ressources humaines,*  
E. LE GUERN

ANNEXE

**Enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire  
au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches du protocole Durafour**

SERVICES	EMPLOIS A	POINTS A	EMPLOIS B	POINTS B	EMPLOIS C	POINTS C	TOTAL emplois	TOTAL points	DATE d'effet
DDTM Aude	3	69	4	60	2	20	9	149	1 <sup>er</sup> janvier 2016
DDTM Hérault	7	152	11	157	1	10	19	319	1 <sup>er</sup> janvier 2016